

COMPOSITION DES JURYS
Institut d'Administration des Entreprises - IAE
Année universitaire 2022-2023

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2022

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **Gestion 2^{ème} année** est ainsi constitué pour le **1^{er} semestre** de l'année universitaire 2022-2023

Président(e) : CHEILLAN Hervé
Membres :

BESOMBES-PETIT Nathalie	FORGEOT Vincent	MEYER Renée
BOUGUERET Jean-Christophe	GACEM Syrine	NOTEBAERT Jean-François
BRUN Cristina	GRENARD Marcel	ROHRBACHER Marianne
BURDY Frédéric	HADDADJ Slimane	VAILLANT Marie-Louise
CHÂTEAU Malcom	JOLY Patrick	WEGMANN Grégory
DAVID Florent	LABRUERE Catherine	WELTE Jean-Baptiste
DIDELOT Laurent	LAUGERE Laura	
DUBOUX Thibaut	MERCIER Samuel	

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 21 novembre 2022

Le Directeur de l'IAE Dijon
Samuel MERCIER



S. Mercier

